



Chaque année en France, plus de 100 000 endommagements de réseaux se produisent lors de travaux à leur proximité, exposant les salariés des entreprises et la population à des risques. Suite à plusieurs accidents graves, une refonte réglementaire a été menée, avec l'obligation de procéder à des investigations complémentaires sans fouille dans un certain nombre de cas. L'objectif de cette formation est de présenter les grandes lignes des dernières évolutions réglementaires et normatives concernant les travaux à proximité de réseaux.

A qui s'adresse ce module de formation ?

- Bureaux d'études et d'ingénierie
- Cabinet de géomètres / topographes
- Entreprises de travaux
- Gestionnaires de réseaux
- Centre de formation, universités

La formation est réalisée à l'aide de supports type Powerpoint qui seront mis à disposition des opérateurs. Au terme de la formation, nous délivrons une **attestation de formation**.

Personnel concerné :

Toute personne confrontée à la réglementation anti-endommagement DT-DICT et amené à programmer ou réaliser des campagnes de détection de réseaux enterrés.

Prérequis : Connaissances de base sur les réseaux

Nombre de stagiaires : 1 à 4 personnes par session

Objectifs pédagogiques :

- Décrypter le contexte réglementaire et normatif
- Comprendre les obligations et responsabilités des différentes parties prenantes

Lieu de la formation :

- Dans nos locaux à Courbevoie ou Aix en Provence
- Sur site client, dans vos locaux

Modalités de suivi d'exécution :

QCM de validation, feuille d'emargement

Programme de la formation – Durée : 1 journée (3h30)

La réforme DT-DICT

En salle, durée 1h30

- Le contexte réglementaire DT-DICT, textes de référence
- Enjeux, marché, acteurs, obligations et responsabilités
- Présentation de l'AIPR et de la certification

Le contexte technique et normatif

En salle, durée 1h15

- Normes, guides techniques et documents utiles
- Panorama des méthodes d'investigations complémentaires
- Recommandations, bonnes pratiques

QCM de validation

En salle, durée 0h45

- Correction et discussions

Moyens pédagogiques :

- Supports multimédia / audiovisuels
- Salle de cours, formateur

Renseignements techniques et administratifs :

MDS - Le Matériel de Sondage
Email : info@mds-paris.com
Site internet : www.mds-paris.com
Téléphone : +33 (0)1 46 27 36 35

MDS est depuis avril 2007 organisme de formation agréé par la Préfecture d'Île de France.
(n° d'existence : 11 754185 775).

Nos ingénieurs spécialistes proviennent de bureaux d'études techniques et ont entre 12 et 20 ans d'expérience.